



LES FERMES «EN QUADRILATÈRE»

COMBINAISON ENTRE IMPÉRATIFS FONCTIONNELS...



MAINMISE DE L'ARISTOCRATIE

Les fermes d'origine seigneuriales, bien représentées, témoignent de l'existence ancienne d'une petite aristocratie dont les lignages se sont taillés, au fil des successions, autant de fiefs qu'il y avait de terres disponibles, fractionnant toujours plus l'héritage familial. Au milieu de leur domaine, ils ont fixé leur résidence. Celle-ci associait la fonction d'habitation – un donjon, tel celui qui subsiste à la Grande Cense d'Offus (XV^e s. ?), qui deviendra ultérieurement un gros logis (ou « manoir »), comme celui de la ferme du Grand Château à Huppaye (XVII^e s.) –, et d'unité agricole, mise en exploitation par eux-mêmes ou par un censier agissant pour leur compte. Ces fermes seigneuriales ont par ailleurs suscité l'éclatement de bien des villages où elles formaient, avec l'église sise souvent dans son périmètre immédiat, le couple qui a présidé à leur naissance. Plusieurs entités s'en souviennent, à l'instar de Glimes, où l'église Saint-Joseph jouxte directement la Cense del Tour; ou de Bomal, où l'église Notre-Dame du Rosaire voisine la vieille ferme de la Tourette, pour ne citer que deux exemples significatifs. L'appellation même de ces fermes – où apparaît fréquemment le substantif « tour » –, est évocatrice elle aussi. Mais l'inverse peut aussi arriver, comme à Noduwez, où le village initialement implanté en périphérie du vieux donjon (la tour de Gollard), a été déserté au profit du site qu'il occupe désormais.

Incontournables symboles des paysages de la Hesbaye, les grosses fermes en quadrilatère qui émaillent le territoire – isolées au milieu de leurs terres ou intégrées dans le village – sont un héritage caractéristique issu du monde médiéval, ainsi que le sont les contours des vastes domaines agricoles où elles s'inscrivent. Pour dire bref, deux catégories de personnes ont pu présider à leur création : soit leur origine est seigneuriale, soit l'initiative de leur création revient à une institution religieuse – plus particulièrement une abbaye ou une collégiale – dont les fondations se multiplient dès les XII^e-XIII^e s. Pour ces propriétaires fonciers, l'importance de ces domaines est primordiale, puisqu'ils sont le siège de l'activité nourricière qui autorise leur survie, ou leur richesse. Elles monopoliseraient, dit-on, quelque 60 à 75 % du sol cultivé.



... ET DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES SUR LES TERRES

Parallèlement à ces fermes seigneuriales, nombreux aussi sont les grands domaines sous la tutelle d'une institution ecclésiastique, comme celles, sur notre territoire, des Prémontrés d'Heylissem (1129) et du Stocquoy (1142), des Bénédictins de Hamme (ca. 1140), des Cisterciens de Valduc (ca. 1232) et de La Ramée (ca. 1216). Et puisque nul n'ignore la fertilité des limons hesbignons, ces institutions, soucieuses de leur prospérité, vont rapidement saisir tout l'intérêt de se constituer des réserves foncières. Celles-ci étaient alimentées par des terrains souvent issus de dons, ou tout simplement monnayés. C'est ainsi que de grandes superficies de terres ont été progressivement acquises par ces abbayes, patiemment défrichées (les Sarts ou les Bruyères sont des toponymes significatifs de cette appropriation du sol), afin d'être rentabilisées par leur mise en culture. Simultanément s'élevait une cense en quadrilatère, installée au cœur du domaine et destinée à le régir efficacement.

DES PROPRIÉTAIRES TRÈS DIVERSIFIÉS

Une vingtaine d'institutions religieuses étaient propriétaires de terres, prairies ou bois sur notre territoire, lesquelles s'en trouvaient, pour certaines, bien éloignées. A titre d'exemples, la ferme de Chebais à Jodoigne relevait de l'abbaye d'Afflighem; les fermes d'Hémomé à Lathuy et de Wahenges à L'Écluse appartenaient à l'abbaye d'Averbode; les fermes de la Chise à Piétrebaïs, de Waulsort à Grand-Rosière et de Dagbiermont à Nodébaïs étaient des possessions de l'abbaye de Waulsort-Hastière.



Plus près d'ici et parmi les institutions les mieux nanties figurait l'abbaye de Villers, qui disposait de six fermes sur notre territoire, localisées à Sart-Risbart (Grande Cense, fermes de Fontenelle et de la Porte), à Ramillies (Haute et Basse Censes), et enfin sous Petit-Rosière (ferme Saint-Nicolas, disparue). Par ailleurs, la liste des villages où Villers possédait des terres est impressionnante : Autre-Église, Bomal, Dongelberg, Enines, Fauconval, Geest-Gérompont, Glimes, Grand-Rosière, Huppaye, Jandrain, Jandrenouille, Jodoigne, Lathuy, Molembais, Mont-Saint-André, Nodrengé, Offus, Opprebaïs, Orp-le-Grand, Ramillies, Saint-Marie-Geest, Sart-Mélin, Thorembisoul, ...

Mais les institutions implantées sur notre territoire jouissaient aussi de domaines plus ou moins importants. L'abbaye de La Ramée gérait, chez nous, des fermes sises à Jauchellette (fermes de l'Abbaye et d'Au-delà-de-l'Eau), Jandrenouille (Cense Hiquet ou Le Gerf), Sart-Mélin (La Converterie), Piétrain (ferme de la Dime). Par ailleurs, les moniales avaient jouissance de terrains et bois sis à Bomal, Dongelberg, Fols-les-Caves, Glimes, Huppaye, Jodoigne, Mont-Saint-André, Noduwez, ... L'abbaye d'Heylissem administrait, chez nous toujours, des fermes à Jandrain (ferme de la Dime), Libertange (ferme de l'Abbaye), ...

La fin de l'Ancien Régime signera le démembrement partiel de ces immenses ensembles, consécutivement à la suppression des institutions ecclésiastiques par le Directoire (le 15 fructidor An IV, soit le 1^{er} septembre 1796), et la saisie de leurs domaines, décrétés « Biens Nationaux ». Encore que bon nombre de ces derniers, destinés à être mis en vente par adjudication publique, aient été cédés à leur ancien censier – choisi par l'autorité religieuse – avant leur confiscation. Certains domaines n'ont donc fait que changer de mains, sans qu'ils subissent de réelles divisions.



DES LIMITES À RESPECTER !

Au fil du temps, il n'est pas rare que ces possessions foncières aient suscité des rivalités, ayant conduit à des conflits ouverts. Pour preuve le procès qui survint au milieu du XII^e s. entre les abbayes de Villers et d'Heylissem, relativement à la proximité envahissante – mais surtout illégale – des domaines nouvellement acquis par les Prémontrés à Seumay, ce dont se plaignaient les Cisterciens, propriétaires voisins à Mellemont.

Il y avait de fait moins d'une lieue – la distance réglementaire – entre les domaines respectifs de ces congrégations religieuses.



1. Ferme de Stocquoy à Jodoigne
2. Ferme de l'ancienne abbaye de La Ramée à Jauchellette
3. Ferme de Stocquoy à Jodoigne, volumétrie (CHAB-UCI)
4. Ferme Saint-Jean l'Évangéliste à Petit-Rosière
5. Village de Ramillies. Plan (détail central) « Carte de Ramillies », en 1722, signé P. Hannart, reproduit aux AGCB. Cartes et plans, n° 3110
6. Château-ferme à Opprebaïs, limite de la ferme dessinée par la disposition des poutres
7. Château-ferme à Opprebaïs
8. Ferme de la Tourette à Bomal
9. Ferme de la Porte à Sart-Risbart
10. Grande Cense à Offus
11. Ferme de la Tourette à Bomal
12. Ferme de la Chise à Piétrebaïs
13. Ferme de la Chise à Piétrebaïs (CHAB-UCI)

